



**SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE
ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT
13 Place d'Aguesseau - B.P. 0511
80005 AMIENS cédex 1**

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Mode de Consultation : Procédure adaptée de mise en concurrence pour marché privé à passer avec entreprise **séparée**

Objet du marché : Réhabilitation du Clos Couvert de 20 logements individuels Résidence Bellevue à BEAUVAL

Décomposition des lots :

- 1 TRAITEMENT DES FAÇADES - VETURE
- 2 COUVERTURE BAC ACIER – ISOLATION – ZINGUERIE
- 3 MENUISERIE EXTERIEURE PVC
- 4 VMC

L'offre de chaque entreprise consultée devra porter sur l'ensemble des travaux.

Délai d'exécution des travaux : les travaux seront exécutés dans un délai de **4 mois** (y compris préparation du chantier, intempéries et congés payés).

Pièces à joindre impérativement à l'offre : Les candidats produiront les renseignements et documents énoncés dans le règlement de consultation en référence aux articles 17 et 18 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Lieu où seront retirés les dossiers :

- Les dossiers sont à retirer chez PHOTOTECHNIC, 1bis rue de la Vallée, BP 43 à AMIENS (80017) - Tél : 03.22.71.19.50, contre un chèque libellé à l'ordre de PHOTOTECHNIC, non restitué, à partir du Mercredi 9 Mars 2011.
- Les dossiers peuvent également être téléchargés sur le site « SIPIMMO » Rubrique professionnel Appel d'offres en cours

Présentation des offres : Les offres seront présentées sous double enveloppe, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de Consultation et devront parvenir à la SIP - A l'attention de Christine MAZUR - 13 place d'Aguesseau, BP 511 à AMIENS (80005 Cedex 1) - en courrier recommandé avec accusé de réception ou être déposées à la même adresse contre décharge.

Les enveloppes devront porter la mention : « OFFRE POUR LA REHABILITATION DU CLOS COUVERT DE 20 LOGEMENTS INDIVIDUELS RESIDENCE BELLEVUE A BEAUVAL – NE PAS OUVRIR »

Date limite de remise des offres : Jeudi 7 Avril 2011, à 16 heures, délai de rigueur.

Critères de jugement des offres :

- a) Prix des prestations : 70 % de la note soit noté sur 14 pts
- b) Mémoire technique : 30 % de la note soit noté sur 6 pts

La note générale de chaque candidat sera égale à la somme des points obtenus soit 20 points.
(cf : selon les critères d'attribution rappelé au RPC)

Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre : 90 jours

Renseignements techniques : BET Philippe POULAIN, Maître d'Oeuvre, ☎ 03.22.95.29.29
SIP – Mathieu CARRE, ☎ 03.22.80.40.61

Le 7 Mars 2011
Le Président,
Bernard CHATAIN